

Un sénateur nigérian appelle à la création de ranchs dans tout le pays



Le sénateur Ned Nwoko (APC-Delta) a appelé à la création, au développement et à la gestion de ranchs dans les 774 zones de gouvernement local du Nigéria et dans le FCT pour améliorer la sécurité alimentaire.

BURKINA FASO

Une tonne de poulets avariés et congelés saisie à Pô

Une tonne de poulets congelés avariés, donc impropre à la consommation, a été saisie au Burkina Faso par le poste de contrôle vétérinaire aux frontières (PCVF) de Pô. Cette opération a eu lieu vendredi 15 août 2025 dans la province du Nahouri, région du Nazon.

AVICULTURE

Les causes de l'effondrement des prix du poulet en Algérie



Traditionnellement, ce sont les consommateurs qui se plaignent des prix élevés de la viande de poulet en Algérie. Ces jours-ci ce sont les éleveurs qui sont mécontents au motif de prix de vente trop bas et donc non rémunérateurs. La poursuite de cette situation pourrait amener des éleveurs à la faillite.



ÉLEVAGE d'Afrique **INFO**

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

N°063 du Mardi 26 Août au Lundi 1^{er} Sept. 2025 - Prix: 500 Fcfa **Hebdomadaire**



CÔTE D'IVOIRE

D'importantes mesures prises face à la mortalité de poissons à Grand-Bassam

CÔTE D'IVOIRE / SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Des agents vétérinaires aux frontières renforcent leurs capacités

La Direction des Services Vétérinaires et du Bien-être animal (DSVBA) à travers le Projet d'Appui à l'Amélioration de la Sécurité Sanitaire des Denrées Animales et d'Origine Animale du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) de Côte d'Ivoire, a organisé un atelier de renforcement des capacités des agents du Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaire Vétérinaire en Frontière, en inspection et contrôle sanitaire vétérinaire des denrées animales et d'origine animale, mardi 19 août 2025, à Abidjan.

Avec pour objectif le renforcement des capacités des agents en matière d'inspection et de contrôle de la qualité des denrées animales et d'origine animale, cette formation a été initiée dans un contexte de préservation des consommateurs vivant sur le territoire ivoirien, selon le directeur des Services Vétérinaires et du Bien-être animal du MIRAH, docteur Kallo Vessaly. « La Côte d'Ivoire fait l'objet de plusieurs audits des organisations internationales, dont l'OMS, qui mettent en lumière la nécessité de former les agents de contrôles. Nous

sommes en effet, dans un contexte mondial de propagation d'infection, notamment de la peste porcine. Raison pour laquelle les services vétérinaires accentuent l'actualisation des capacités à travers des formations des agents vétérinaires pour garantir la sécurité alimentaire des produits d'origine animale ». Ces formations permettront notamment aux agents de connaître les différentes procédures de leurs actions sur le terrain. Elle est aussi l'occasion pour les participants de partager leurs expériences afin de faciliter leur



travail sur le terrain, car les situations diffèrent d'une zone à une autre. Représentant le Ministre ivoirien des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Tiémoko Touré, le Directeur de Cabinet Adjoint du MIRAH, monsieur Dougnon Gouebrini a salué cette initiative qui vise à la sécurité alimentaire. Dans son discours inaugural, il a également encouragé les participants à « tirer le meilleur profit de cet atelier, en posant des questions, en partageant leurs expériences de terrain, en identifiant ensemble les pistes d'amélioration », car « ils sont les premiers remparts de la sécurité sanitaire aux frontières terrestres, maritimes et aéroportuaires ». Le Directeur de Cabinet Adjoint du MIRAH a insisté sur l'importance de cette initiative, car la position géographique de la Côte d'Ivoire rend les populations vulnérables aux risques sanitaires. « La Côte d'Ivoire, de par sa position géographique stratégique en

Afrique de l'Ouest, est un carrefour de flux commerciaux, humains et animaux. Cela l'expose à de nombreux risques sanitaires, notamment l'introduction de maladies animales exotiques, certaines à fort potentiel zoonotique, comme nous l'avons vu par le passé avec l'apparition de foyers de grippe aviaire, de la peste porcine africaine, ou encore de la fièvre aphteuse », a-t-il poursuivi.

Par
Sandrine KOUADJO

SÉNÉGAL

Des victimes d'érosion côtière reçoivent le soutien de l'Etat

La Ministre sénégalaise des pêches et des Infrastructures maritimes et portuaires, Dr Fatou Diouf, a effectué une visite de terrain dans plusieurs zones frappées par l'érosion côtière.

La Ministre Fatou Diouf était accompagnée de la Ministre de la Famille et des Solidarités, Maïmouna Dieye et du Ministre de la Formation professionnelle, Monsieur Amadou M.N. Sarre. La délégation a effectué cette tournée pour faire l'état des lieux, évaluer l'ampleur des dégâts et envisager des actions en vue d'apporter un soutien aux sinistrés et les reloger. La délégation a transmis aux populations le message du Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, et



du Premier ministre, Ousmane Sonko, réaffirmant leur soutien et la mobilisation du gouvernement. Les autorités sénégalaises ont également prêté une attention particulière aux quartiers de Hann et Thiaroye, également touchés par le même phénomène, et ont exprimé leur solidarité aux communautés affectées. S'adressant aux autorités administratives, locales, religieuses, coutu-

mières ainsi qu'aux habitants, la Ministre en charge de la Famille, aux côtés de ses homologues, a exprimé son émotion face à la gravité de la situation. Elle a rappelé que les effets du réchauffement climatique, de plus en plus marqués sur les côtes sénégalaises, fragilisent les habitations, les moyens de subsistance et l'économie locale, particulièrement dans les zones de Bargny, Mbao,

Thiaroye et Hann Bel-Air, où la pêche constitue une activité vitale.

La Ministre Maïmouna Dieye a également rappelé les mesures mises en œuvre par l'État pour renforcer la protection sociale, lutter contre la pauvreté, améliorer le cadre de vie et garantir une alimentation de qualité, avec une attention particulière portée aux populations les plus vulnérables. Cette démarche s'illustre notamment à travers l'action du Fonds de Solidarité Nationale, dirigé par M. Baïdy NIANG, qui coordonnera les interventions dès réception du rapport de recensement des sinistrés. Elle a par ailleurs mis en avant le rôle central des femmes dans le développement local, saluant leur courage et leur engagement. Elle a annoncé le lancement de

programmes spécifiques de formation, de formalisation et de renforcement des capacités afin de favoriser leur autonomisation, notamment dans la transformation des produits de la pêche. La Ministre sénégalaise de la Famille et des Solidarités a enfin remercié l'ensemble des acteurs impliqués pour leur mobilisation en faveur de l'environnement et du développement. Plusieurs zones côtières du Sénégal ont été frappées par une houle qui a causé d'importants dégâts matériels notamment des maisons inondées, des pirogues détruites, des points de départ des pêcheurs endommagés, du matériel perdu et également de déchets rejetés par la mer.

Par Audrey BAN avec
Autre Média

NIGÉRIA

Un sénateur nigérian appelle à la création de ranchs dans tout le pays

Le sénateur Ned Nwoko (APC-Delta) a appelé à la création, au développement et à la gestion de ranchs dans les 774 zones de gouvernement local du Nigéria et dans le FCT pour améliorer la sécurité alimentaire.

Nwoko, qui représente le district sénatorial de Delta Nord, a expliqué récemment dans une interview à Abuja que sa proposition est contenue dans un projet de loi actuellement devant le Sénat intitulé : « *Un projet de loi visant à prévoir la création, le développement et la gestion des ranchs dans les 774 zones de gouvernement local et le territoire de la capitale fédérale, à promouvoir l'élevage moderne, à limiter le pâturage en plein air, à améliorer la sécurité alimentaire et pour les questions connexes* ». Le législateur a noté que la législation vise à établir un cadre juridique solide pour le développement et la gestion des ranchs à l'échelle nationale. Nwoko, qui est vice-président du Comité sénatorial de l'environnement, a déclaré que le projet de loi vise également à promouvoir l'élevage moderne, à limiter le pâturage en plein air et à renforcer la sécurité alimentaire. Selon lui, ce projet prévoit des dispositions pour les approbations au niveau de l'État en matière d'attribution des terres, la durabilité environnementale des projets d'élevage et un financement transparent par le biais de partenariats public-privé. « *En outre, il prévoit la création d'une agence de gestion et de développement des ranchs pour assurer la surveillance réglementaire, faire respecter la conformité et mettre en œuvre des pratiques d'élevage durables. Il favorisera les mécanismes de résolution des conflits pour arbitrer les différends entre les parties prenantes tout en garantissant le respect de directives environnementales et socio-*



cipation du secteur privé au développement des ranchs, y compris des incitations et des partenariats, tout en améliorant la sécurité alimentaire nationale grâce à une production animale durable. « *Cela garantira une indemnisation équitable et la réinstallation des personnes et des communautés dont les terres sont acquises pour des projets d'élevage. Cela favorisera également le développement économique et la création d'emplois en intégrant l'élevage aux économies locales* », a dit Le sénateur Ned Nwoko.

Source : média

économiques strictes », a-t-il déclaré.

En tant que président du Comité sénatorial des réparations et du rapatriement, le législateur a souligné que le projet de loi réglementerait les opérations d'élevage et les activités connexes afin de prévenir et de résoudre les conflits, en particulier entre les agriculteurs et les éleveurs. Il a ajouté que cela garantirait la collaboration entre les gouvernements fédéral, étatique et local et respecterait les dispositions constitutionnelles et les lois sur le régime foncier. « Il protégera les droits des individus, des communautés et des autres parties prenantes dans l'attribution et l'utilisation des terres pour l'élevage, conformément à la loi sur l'utilisation des terres et à d'autres lois. Cela favorisera également la durabilité environnementale en garantissant le respect des normes prescrites pour l'établissement et l'exploitation des ranchs », précise-t-il. Plus précisément, Nwoko a déclaré que la législation prévoit le bien-être du bétail, la santé et le contrôle des maladies, la résolution des conflits par le biais de mécanismes statutaires et la reconnaissance des normes d'élevage en vertu de la loi. Il a noté que le projet de loi créerait également un environnement propice à la parti-



DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Le Directeur

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 21 AOÛT 2025 RELATIF A LA REPRISE DES ACTIVITES PORCINES DANS LES ZONES IMPACTEES PAR LA PESTE PORCINE AFRICAINE (PPA)

Le MIRAH lève les restrictions sur la filière porcine et autorise la reprise des activités dans les zones affectées par la PPA

Abidjan, le 22 août 2025 – Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) a le plaisir d'annoncer que les déclarations d'infection liées à la Peste Porcine Africaine (PPA) sont officiellement levées dans toutes les zones précédemment affectées. Cette décision intervient après de rigoureuses enquêtes épidémiologiques et des contrôles sanitaires concluants, confirmant l'efficacité des mesures prises pour circonscrire la maladie. Cette levée des restrictions permet la reprise progressive des activités d'élevage porcin, une excellente nouvelle pour l'ensemble des acteurs de la filière.

Vigilance et respect des mesures de sécurité : un impératif pour la filière

Bien que la situation soit désormais sous contrôle, le MIRAH rappelle que la vigilance est plus que jamais de mise. La PPA est une maladie virale hautement contagieuse, sans traitement ni vaccin. Pour prévenir toute réurgence, les mesures de police sanitaire suivantes demeurent en vigueur sur tout le territoire national :

- Recensement continu des élevages, des marchés et des abattoirs de porcs.
- Surveillance sanitaire renforcée des exploitations et des lieux de rassemblement.
- Contrôle strict des mouvements des porcs, de leurs produits et sous-produits.

Conditions de reprise des activités pour les éleveurs

La reprise des activités d'élevage dans les zones impactées est conditionnée au respect scrupuleux des réglementations en vigueur, notamment le décret 2024-656 du 1er août 2024 et l'arrêté n°005/MIRAH du 10 avril 2018. Les éleveurs concernés sont priés de se conformer aux obligations suivantes :

- Déclaration officielle de leurs activités.
- Signature et application durable d'une charte de Biosécurité.
- Désinfection et vide sanitaire complet de l'exploitation.
- Obtention d'une autorisation préalable du MIRAH pour la reprise de l'élevage.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques rassure les acteurs de la filière porcine de son soutien total. Toutes les mesures sanitaires vétérinaires nécessaires sont prises pour garantir la pérennité de la production sur l'ensemble du territoire. Ensemble, protégeons notre cheptel et bâtonnons une filière porcine résiliente pour atteindre notre objectif de souveraineté alimentaire.



DIAKITE Ibrahim

Ibrah -

CÔTE D'IVOIRE

Le MIRAH prend des mesures face à la mortalité de poissons constatée à Grand-Bassam

Dans un communiqué publié le 20 août 2025, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH), a mis en place un certain nombre de mesures après la découverte des mortalités massives de poissons, principalement des tilapias, dans la lagune Ouladine, située dans la commune de Grand-Bassam, signalées le 11 août dernier dans les secteurs de Modeste et Gbamelé. Ci-dessous, l'intégralité du communiqué du MIRAH.



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 20 AOÛT 2025 RELATIF AUX MORTALITÉS DE POISSONS DANS LA DANS LA LAGUNE OULADINE, DANS LA COMMUNE DE GRAND-BASSAM

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH) annonce avoir pris des mesures conservatoires urgentes suite à la découverte de mortalités massives de poissons, principalement des tilapias, dans la lagune Ouladine, située dans la commune de Grand-Bassam. Ces mortalités, signalées le 11 août 2025 dans les sec-

teurs de Modeste et Gbamelé, ont conduit à l'interdiction immédiate et formelle de toute activité de pêche et de consommation des produits marins dans la zone affectée.

Des constatations alarmantes et des mesures immédiates

Dès l'alerte, une équipe d'intervention, composée de représentants de la Direction Départementale du MIRAH de Grand-Bassam et de la Direction des Services Vétérinaires et de Bien-être Animal (DSVBA), a été déployée sur

le terrain. Les investigations menées les 12 et 13 août ont confirmé la présence de nombreux poissons et crustacés morts. L'enquête préliminaire a révélé plusieurs sources de contamination potentielles, notamment la présence d'une drague, de substances chimiques et de résidus de goudron, ainsi que des tuyaux d'évacuation orientés vers la lagune. Ces éléments suggèrent une contamination par des substances toxiques, ce qui a conduit les autorités à agir rapidement pour protéger la santé publique et l'environnement.

Mesures de précaution et appel à la population

Ainsi, à titre conservatoire et dans le but de prévenir tout risque sanitaire, le Ministère a mis en place les mesures suivantes, en attendant les résultats d'analyses d'échantillons d'eau et de poissons envoyés à des laboratoires de référence nationale :

- Interdiction formelle et immédiate de la pêche et de la consommation de tout poisson ou crustacé provenant des secteurs de Modeste et

Gbamélé de la lagune Ouladine.

-Renforcement de la surveillance environnementale et sanitaire dans la zone.

-Mise en place d'une cellule de veille sanitaire pour la prise en charge des éventuels cas de troubles digestifs.

-Diffusion de l'information auprès des communautés locales via des circulaires et la radio de proximité.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques exhorte les populations des villages de Modeste, Gbamélé, Mondoukou, Petit-paris, Azuréti, Moossou, Quartier France, Ebrah, Vitré 1, Vitré 2 et Grand-Bassam à respecter scrupuleusement ces consignes. Les habitants sont priés de se rendre au centre de santé le plus proche en cas de symptômes et de signaler toute situation anormale aux services vétérinaires. Une opération d'assainissement a déjà été menée pour enlever et détruire les poissons morts. Le Ministère continuera de surveiller la situation de près et tiendra la population informée de l'évolution et des résultats des analyses

Source : MIRAH

BURKINA FASO

Une tonne de poulets congelés avariés saisie et détruite

Une tonne de poulets congelés avariés, donc impropre à la consommation, a été saisie au Burkina Faso par le poste de contrôle vétérinaire aux frontières (PCVF) de Pô. Cette opération a eu lieu vendredi 15 août 2025 dans la province du Nahouri, région du Nazinon. C'est une action qui s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus du Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques pour lutter contre le trafic de produits d'origine animale, qui représente une menace pour la

santé publique et l'économie nationale. Les produits saisies, introduits illégalement sur le territoire, ne respectaient pas les normes sanitaires en vigueur. Cette situation expose les consommateurs à des risques sanitaires. Le Gouvernement burkinabé, à travers ses services compétents, réaffirme sa détermination à éradiquer le trafic de produits d'origine animale. Le ministère appelle à la vigilance des populations et encouragent la dénonciation de toute activité suspecte liée au trafic de pro-



ducts alimentaires. Cette saisie à Pô témoigne de l'engagement des services de contrôle vétérinaire et des forces de sécurité dans la

lutte contre le trafic de produits d'origine animale, afin de protéger la santé des populations et de préserver l'économie nationale. La cargaison

saisie a été détruite conformément à la réglementation en vigueur.

Sandrine KOUADJO
avec MARAH

SÉNÉGAL / SYSTÈMES ALIMENTAIRES

L'expertise local au cœur d'un forum africain à Dakar

En prélude à la tenue, au Sénégal, du Forum Africain sur les Systèmes Alimentaires (AFSF 2025), qui se tiendra à Dakar du 31 août au 5 septembre à Dakar, le Ministre sénégalais de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage, Dr Mabouba Diagne, a effectué une visite de terrain au CICES en compagnie du Directeur Général de AFS Dr Pathé Sène, et du Directeur Général du CICES, M. Justin Corréa. Aux côtés de M. Bassirou Sonko, partenaire stratégique du forum, le Ministre a constaté l'important dispositif mis en place avec la mobilisation de plus de 500 jeunes artisans sénégalais (tapissiers, menuisiers, mécaniciens, designers, etc.), chargés de réaliser la confection des meubles, stands et auditoriums nécessaires au bon déroulement de



ce rendez-vous mondial. Le consortium sénégalais ainsi mobilisé matérialise une vision forte : faire de l'AFSF 2025 un sommet 100% made in Senegal, démontrant la capacité de notre pays à pro-

duire localement la logistique d'un événement d'envergure internationale comme dicté par son excellence le président Bassirou Diomaye Faye et le premier Ministre Ousmane Sonko.

Ce forum, considéré comme l'équivalent de Davos pour l'agriculture, réunira à Dakar plus de 5000 participants, dont plusieurs Chefs d'État, une trentaine de Ministres de l'Agriculture, les Partenaires

Techniques et Financiers, le secteur privé mondial, ainsi que les jeunes et les femmes d'Afrique et d'ailleurs. Le Ministre a salué l'excellence et la détermination des artisans sénégalais qui œuvrent avec professionnalisme pour faire de cette édition la plus belle jamais organisée. Il a également remercié le Directeur Général du CICES, M. Justin Corréa, pour son patriotisme et son engagement dans la mise à disposition des infrastructures pour permettre ce travail collectif. De son côté, le Directeur Général de l'AFS, Dr Pathé Sène, a insisté sur la nécessité d'une mobilisation nationale, en particulier celle des jeunes et des femmes, pour porter haut l'ambition du Sénégal et de l'Afrique lors de ce sommet historique.

Source : SERCOM

FILIÈRE LAIT

Le Nigéria va importer des produits laitiers d'Ouganda

L'exportation de produits laitiers finis Ougandais au Nigéria était au centre des discussions, lors d'une rencontre récente entre le Président Ougandais Yoweri Museveni et l'ex Chef de l'Etat du Nigéria Olusegun Obasango.

L'ancien Président nigérian Obasanjo, qui a effectué une visite en Ouganda, a évoqué avec le Chef de l'Etat Ougandais Museveni, le renforcement de la coopération économique entre l'Ouganda et le Nigéria en mettant l'accent sur la promotion des produits laitiers finis plutôt que du lait cru. Le président Museveni a souligné le changement stratégique de l'Ouganda, qui passe de l'exportation de lait cru à la priorité donnée aux produits laitiers à valeur ajoutée. Le secteur laitier ougandais est devenu l'une des principales réussites agro-industrielles du pays, le lait transformé et les produits connexes trouvant de plus en plus de marchés au-delà de l'Afrique de l'Est. M. Obasanjo a salué les pro-



grès agricoles de l'Ouganda et a exprimé son vif intérêt pour faciliter les liens commerciaux entre les producteurs laitiers ougandais et les marchés nigérians. Il a également souligné les opportunités plus larges de commerce et d'investissement entre les deux nations, conformément aux objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), qui vise à réduire les barrières commerciales et à promouvoir le commerce intra-africain. La réunion s'appuie sur des engagements

antérieurs, notamment la visite d'Obasanjo à Pearl Dairy Farms dans la ville de Mbarara, où il a pu constater de visu les capacités laitières croissantes de l'Ouganda. Au cours de sa visite, le président a visité Pearl Dairy Farms à Mbarara et a exprimé la volonté du Nigéria d'acheter du lait ougandais transformé. Obasanjo a noté que le Nigéria importe depuis longtemps des produits laitiers d'Europe, mais avec l'Ouganda produisant 5,7 milliards de litres de lait par an, s'approvisionner en lait

d'Afrique présente une option plus stratégique. Ce partenariat intervient alors que le Nigéria est confronté à un déficit important de production laitière. Selon Sabi Abdullahi, ministre d'État nigérian chargé de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, le pays consomme 1,6 milliard de litres de lait par an mais ne parvient pas à satisfaire 60 % de cette demande, ce qui entraîne des importations laitières annuelles de 1,5 milliard de dollars. Ce déficit a également contribué à des

carences nutritionnelles généralisées, deux millions d'enfants nigérians souffrant de malnutrition aiguë sévère (MAS), une condition aggravée par un accès insuffisant aux aliments d'origine animale comme le lait. L'Ouganda, premier exportateur de lait d'Afrique, devrait grandement bénéficier de cet accord. Malgré les difficultés récentes, notamment l'interdiction par le Kenya du lait en poudre ougandais pour protéger ses producteurs locaux, l'industrie laitière ougandaise poursuit son expansion. En 2023, la valeur des exportations laitières de l'Ouganda a atteint 264,5 millions de dollars, les exportations de lait restant un élément essentiel du commerce de l'Afrique de l'Est. Le président Yoweri Museveni s'est dit confiant dans la capacité de l'Ouganda à répondre à la demande locale et internationale. Il a souligné la nécessité pour les agriculteurs d'adopter des pratiques plus efficaces, telles que le zéro pâturage et l'ensilage, afin d'accroître encore la production.

Source : Média

COMMERCIALISATION DE POISSON EN AFRIQUE

Des femmes en conclave au Kenya

Un atelier de formation et de transfert de capacités en leadership a été organisé à l'intention du Réseau des femmes transformatrices et commerçantes de poisson d'Afrique (AWFISHNET). C'est la capitale du Kenya qui a abrité cette activité qui s'est tenue du 19 au 21 août 2025.

Renforcer son rôle de force continentale pour l'autonomisation des femmes dans la pêche et l'aquaculture, les doter d'outils et de la vision nécessaires pour stimuler une croissance inclusive dans le secteur de la pêche en Afrique est l'objectif fixé par le réseau à travers cette activité soutenue par l'UA-IBAR, la FAO, l'AUDA-NEPAD, World-Fish et d'autres partenaires. Au cours de ces trois jours d'activités, les participantes ont allié formation pratique et transition structurée. Ainsi, le Bureau sortant a remis 24 documents clés, dont la Constitution, le Plan stratégique (2021-2026), les états financiers et les mises à jour



des projets. Les experts de l'UA-BIRA ont dirigé des sessions de renforcement des capacités sur la gestion financière, la gouvernance, la responsabilité et l'approvisionnement. Français La dernière journée a été axée sur la conformité légale et les obligations de leadership, et s'est terminé par un examen du Plan d'action 2025-2026 et une cérémonie de clôture avec remise de certificats. Dans son discours d'ouverture, la directrice de l'UA-BIRA, Dr Huyam Salih, a

souligné l'importance stratégique d'AWFISHNET qui donne une visibilité aux femmes africaines du secteur de la pêche. « Depuis sa création en 2017, AWFISHNET est devenue une plateforme continentale donnant la parole et la visibilité aux femmes africaines transformatrices et commerçantes de poisson. Cette formation arrive à un moment stratégique : assurer la continuité, renforcer les capacités de leadership et aligner le travail d'AWFISHNET sur les priorités continentales. », a-t-elle indi-

qué. « L'autonomisation des femmes et le renforcement de leurs réseaux ne sont pas seulement une question d'équité, mais aussi d'efficacité dans la gestion des ressources halieutiques et aquacoles de l'Afrique », selon elle. La présidente sortante de ce Réseau Beyene Christiane Ateba a souligné la solidarité dans la transition et a indiqué sa volonté de travailler de concert avec la nouvelle équipe, affirmant que son staff et elle laissent un réseau « plus fort, ancré

dans des partenariats et des réalisations ».

Créé en 2017, AWFISHNET est devenu une plateforme continentale essentielle qui plaide pour l'égalité des sexes, des moyens de subsistance durables et la participation active des femmes à la gouvernance des pêches. La formation continue et le transfert garantissent que le travail du réseau n'est pas interrompu mais est plutôt amplifié par : le renforcement de la responsabilité et de la continuité en examinant les documents de gouvernance, juridiques et financiers ainsi qu'un rapport d'état complet sur les projets, le renforcement des capacités de leadership en matière de gestion financière, de gouvernance, d'approvisionnement et de conformité juridique pour permettre au nouveau Bureau de gérer de manière efficace et transparente, l'alignement les priorités futures par le biais d'une discussion collective sur le plan d'action 2025-2026 d'AWFISHNET, qui guide la prochaine phase d'action dans 44 sections nationales.

Par MYNA avec
Autre Média

BURKINA FASO / LAIT ET VIANDE

Des sites de production d'aliments inspectés

Au Burkina Faso, une tournée d'inspection dans plusieurs sites de production d'aliments pour animaux et de transformation de produits laitiers situés dans la commune de Ouagadougou a été effectuée récemment par une équipe de la Direction Générale des Services Vétérinaires (DGSV), conduite par le Directeur de la Santé Publique Vétérinaire et de la Législation (DSPVL), Dr Kadré Sanfo, selon une note du Ministère.

L'objectif principal de cette visite était de constater, sur le terrain, les conditions réelles de formulation des aliments pour animaux et de

transformation des produits laitiers, afin d'en évaluer la conformité aux exigences sanitaires et technologiques, indique le Ministère. Pour les aliments pour animaux, l'accent a été mis sur la composition nutritionnelle, le respect des proportions recommandées, la propreté des installations et la maîtrise des risques de contamination. Concernant les produits laitiers, l'évaluation a porté sur les conditions d'hygiène, la chaîne du froid, la qualité des ingrédients et le respect des normes de transformation. Au cours de cette mission, deux promoteurs d'établissements intervenant dans la production d'aliments pour animaux et la transformation de produits laitiers ont reçu la visite des inspecteurs de la DSPVL. Il s'agit



respectivement de l'entreprise Kono Aliment, située dans l'arrondissement n°4, et de l'unité de transformation laitière Super Yaourt, dans l'arrondissement n°12 de Ouagadougou. Sur les deux sites, la DSPVL a relevé des points positifs encourageants, mais également des insuffisances nécessitant des cor-

rections. Le Directeur de la santé publique vétérinaire et de la législation, Dr Kadré Sanfo, a invité les promoteurs à respecter scrupuleusement les formules établies pour garantir la qualité des produits, à séparer physiquement les matières premières des produits finis, à faire contrôler leurs produits par

un laboratoire agréé, et à élaborer et conserver des fiches techniques détaillant la composition de chaque produit afin d'assurer la traçabilité et un usage adéquat. Des prélèvements d'échantillons ont été effectués sur les différents sites pour des analyses approfondies. Les résultats, associés au rapport d'inspection, permettront de statuer sur l'octroi ou non de l'autorisation provisoire d'exercer. Cette mission de la DGSV s'inscrit dans une dynamique de renforcement des bonnes pratiques, de promotion de la qualité et de protection des consommateurs, tout en accompagnant les promoteurs vers une mise en conformité durable avec la réglementation en vigueur.

Source : MARAH

AVICULTURE

Les causes de l'effondrement des prix du poulet en Algérie

Traditionnellement, ce sont les consommateurs qui se plaignent des prix élevés de la viande de poulet en Algérie. Ces jours-ci ce sont les éleveurs qui sont mécontents au motif de prix de vente trop bas et donc non rémunérateurs. La poursuite de cette situation pourrait amener des éleveurs à la faillite.

En Algérie, si les prix de vente des poulets baissent, les charges des éleveurs restent les mêmes, notamment celles liées à l'aliment pour volailles. Un poste qui représente 70 % des charges des éleveurs. Sur les marchés le prix de poulet se situe entre 210 et 230 DA le kilo depuis le début de l'année 2025, alors qu'en septembre 2023 il dépassait les 600 DA le kilo et l'escalope 1.200 DA le kilo. C'est dans ce contexte que la Fédération nationale algérienne des producteurs de volailles annonce qu'une réunion a eu lieu mercredi dernier au siège du ministère de l'Agriculture et du Développement rural en présence de cadres du ministère, des importateurs de matières premières pour aliments de volailles et des éleveurs spécialisés dans la production de mères de poussins. Dans un communiqué, elle indique que plusieurs points importants ont été abordés : « La forte baisse des prix de la volaille depuis le début de l'année qui oscille entre 210 et 230 dinars le kilo et le prix du poussin d'un jour de 10 à 20 dinars. Ce qui s'explique principalement par l'excédent des



importations de poules pondeuses qui a eu un impact négatif sur la stabilité du marché ». L'autre point abordé est relatif aux « répercussions du Programme prévisionnel d'importation pour le second semestre 2025, qui est une condition préalable à la domiciliation bancaire et au dédouanement des produits importés ». Selon la Fédération algérienne des aviculteurs, cette mesure a provoqué des « difficultés aux opérateurs pour garantir l'approvisionnement continu en intrants de la filière avicole ». Suite à cette rencontre, la Fédération fait état des résultats. Elle confirme du rôle de la commission de contrôle des intrants pour la volaille afin de garantir l'équilibre entre les besoins du marché national en poussins producteurs et la protection des éleveurs contre tout déséquilibre futur ; la Fédération a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre le programme de stockage de la viande blanche comme méca-

nisme indispensable pour absorber les excédents et maintenir la stabilité du marché ; elle constate que depuis le début de cette semaine, grâce à la coordination continue entre le ministère et la Fédération, les programmes prévisionnels d'importation d'un certain nombre d'opérateurs économiques ont été effectivement approuvés, ce qui contribuera à faciliter le processus d'approvisionnement et à réduire la confusion enregistrée. Dans son communiqué, la Fédération a remercié vivement les responsables du Ministère algérien de l'Agriculture pour « leur réactivité et leur coopération fructueuse avec les propositions présentées, qui contribuent à la stabilité du secteur avicole et à la protection des éleveurs ». Aussi appelle-t-elle tous les éleveurs et opérateurs concernés par ce dossier à communiquer via la page officielle de la Fédération nationale des éleveurs de volailles pour obtenir des

conseils et des orientations ».

Éleveurs, réduire les coûts de production

Plusieurs causes sont avancées pour expliquer la baisse des prix du poulet en Algérie : l'Aïd qui a fait que les consommateurs réduisent leurs achats de viande blanche, la fermeture des cantines scolaires et la mise sur le marché d'un nombre trop élevé de poussins. Face à cette variabilité des prix, les éleveurs ont tout intérêt à réduire leurs coûts de production. Certains affirment que, sans les aides financières des fabricants d'aliments, ils feraienfaillite. Une partie des éleveurs de poulets de chair utilisent la souche Hubbard Efficient plus. Au bout de 56 jours une poule peut atteindre un poids vif de 4,3 kg avec un indice de consommation (IC) de 1,8. Cet indice signifie que pour produire un kilo de poids vif, l'éleveur utilise 1,8 kilo d'aliments. Or, une étude de l'université de Béjaïa révèle des IC de 2,9 à 3,1. Dans la wilaya de Boumerdes, une étude de l'École nationale supérieure vétérinaire indiquait en 2020 un IC de 2,85.

Dans de nombreux élevages, le nombre de bandes élevées durant l'année est seulement de 4 alors qu'elle pourrait être de 6. Mais les aviculteurs laissent vides leurs poulaillers du fait des fortes chaleurs ce qui réduit la rentabilité de leur élevage et les fragilise. Ces éleveurs ont besoin d'un appui technique de la part des propriétaires de couvoirs et des fabricants d'aliments pour volailles. Ces dernières années, le ministère de tutelle est à l'origine de plusieurs mesures en faveur des éleveurs : exonération de la

TVA sur l'aliment pour volaille. En avril 2023, l'Office national des aliments de bétail a annoncé une baisse du prix des aliments pour bétail qu'il commercialise. À la demande des professionnels, la durée minimale d'élevage des poulets qui était de 56 jours a été autorisée à 35 jours. Les aviculteurs pourraient élever jusqu'à 6 ou 7 bandes à l'avenir. Ali Benchaiba, le président de la filière volaille, voit là un double avantage : pour le consommateur des poulets de plus petite taille donc plus accessibles et pour l'éleveur des coûts moindres en aliments.

« Jusqu'à 35 jours, l'IC des animaux n'est que de seulement 1,5 », précise ce professionnel. En effet, pour les souches Hubbard cet indice passe à 1,67 à 49 jours et à 1,8 à 56 jours. Parmi les autres mesures il y a la légalisation des éleveurs informels qui intervient après constat de conformité établi par la subdivision agricole locale. Une mesure qui débouche sur l'attribution de la carte de Fellah et lui permet donc de bénéficier de prêts bancaires à taux zéro et à l'achat d'aliments à prix subventionnés.

Par André SELFOUR
avec média



SOCIÉTÉ EDITRICE:
MOAHE COMMUNICATION
Tel: +225 27 22 23 87 66
Cel: +225 05 06 91 97 36

moahecommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:
Abidjan Cocody Angré 7e
Tranche îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR
DE PUBLICATION:
Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43
+225 01 01 04 50 00

DIRECTEUR
DES RÉDACtIONS:
OUATTARA Dit Vali
+225 07 07 20 44 47

RÉDACTEUR EN CHEF:
André SELFOUR
+225 07 77 00 77 16

SERVICE COMMERCIAL:
+225 01 52 83 72 72

MAQUETTISTE:
Consty HENNEKA
hennekaco@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE:
N° 021 du 1er août 2024

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
HOODA GRAPHICS

GHANA

Une organisation britannique veut soutenir les communautés côtières

Une organisation britannique veut soutenir les communautés côtières du Ghana. La ministre de la Pêche et de l'Aquaculture, l'honorable Emelia Arthur, a rencontré à cet effet une délégation de Blue Ventures, une organisation britannique active en Afrique, afin de discuter du soutien à la politique des zones côtières exclusives (ZEI) du Ghana, selon une note de son Département ministériel. « Cette politique, introduite dans le cadre de la nouvelle loi sur la pêche, étend la ZEI de 6 à 12 milles nautiques afin de protéger les pêcheurs artisanaux. Blue Ventures soutient les communautés côtières par le biais de financements, de formations, de collecte de données et de la diffusion de la voix des communautés de pêcheurs », explique la note. Lors de la réunion, Steve Box, directeur des programmes de l'association, a salué le leadership du ministre et a souligné la nécessité d'une collaboration avec le ministère pour soutenir les communautés de pêcheurs, à en croire la note du Ministère. A son tour, la Ministre Emelia Arthur a salué ce partenariat, soulignant les domaines dans lesquels Blue Ventures pourrait apporter son aide, notamment l'éducation du public, la mobilisation des parties prenantes et l'application de la loi. Elle a également souligné l'importance de soutenir l'aquaculture, d'assurer la sécurité des pêcheurs et d'autonomiser les femmes et les jeunes grâce à des programmes d'intervention. Les deux parties se sont engagées à une collaboration fructueuse afin de servir au mieux le secteur de la pêche en toute sécurité, indique le Ministère dans sa note.

Par MYNA





REPOS BIOLOGIQUE 2025

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques instaure un repos biologique afin de préserver durablement nos précieuses ressources marines.

DATES A RETENIR

PÊCHE ARTISANALE

DU 1ER AU 31 JUILLET

PÊCHE SEMI-INDUSTRIELLE

ET INDUSTRIELLE

DU 1ER JUILLET AU 31 AOÛT

PÊCHE CONTINENTALE

UNE APPROCHE CITOYENNE
ET VOLONTAIRE EST
RECOMMANDÉE